

Nous pouvons même penser que, les discriminations étant assez difficiles à maintenir sur le plan des charges indirectes, l'effort des concurrents, des membres de la communauté, portera en conséquence sur le domaine des capitaux. N'en doutons pas, les faveurs fiscales seront déterminantes. On peut même prévoir que l'habileté de l'Etat consistera à éviter de mettre en place des mécanismes de dérogation trop visibles et à donner, au contraire, des instructions pour que, dans les déclarations secrètes, celles des revenus, par exemple, ne soient pas mises en recouvrement certaines impositions. Cela sera d'autant plus facile que l'impôt sur le revenu n'entre pas internationalement dans le décompte des coûts de production.

Ainsi, avec la libre circulation des capitaux, il n'y aura plus d'obstacle civique: l'argent se placera là où il sera le moins frappé, le moins imposé.

L'exemple américain est d'ailleurs significatif: ne fait-on pas de la publicité le long des routes de certains Etats pour attirer les capitaux ?

Même si, en Europe, nous ne devons pas faire une telle réclame, en Allemagne par exemple, certaines industries reconstruites bénéficient d'amortissements accélérés, variant de 100 p. 100 dans l'année à 50 p. 100 en deux années.

De deux choses l'une: ou nous serons obligés de pratiquer également ces accélérations fiscales pour le plus grand dommage de notre budget, ou nous refuserons de faire bénéficier les capitaux investis chez nous d'avantages fiscaux et, dans ce cas, les capitaux ne viendront pas s'investir chez nous. Malgré tous vos efforts, vous aurez alors l'évasion fiscale.

Au sujet de la fiscalité, je voudrais donner connaissance à l'Assemblée d'une note qui m'a été remise lorsque je siégeais à la Communauté du charbon et de l'acier, à la commission des investissements.

Cette note est ainsi rédigée:

\* L'industrie américaine en Europe.

\* L'industrie américaine contrôle environ 25 pour 100 de la production européenne d'automobiles.

\* La General Motors, Ford, Chrysler et Studebaker disposent d'usines importantes qui sont sous leur dépendance absolue à tous points de vue, technique, commercial et financier:

\* En Angleterre, Vauxhall (General Motors) et Ford; en Allemagne, Opel (General Motors) et Ford; au Benelux, General Motors, Ford, Chrysler, Studebaker, et l'assemblage est effectué à partir de pièces expédiées des Etats-Unis.

\* La production totale de ces firmes peut-être évaluée à 800.000 véhicules en 1956.

\* Nous pouvons craindre que les maisons mères utilisent une partie de leur puissance, qui est considérable, à renforcer leurs filiales européennes pour livrer une lutte sans merci aux constructeurs européens, notamment aux constructeurs français, et prendre leur place à la fois sur le marché commun et dans les autres pays, ce qui compromettrait les exportations du marché commun.

En présence de telles difficultés, quelles armes fiscales avon-nous pour empêcher précisément que, par des filiales, la pénétration américaine ne soit un véritable danger pour la production industrielle d'automobiles françaises? Quel contrôle proposeriez-vous? A ma connaissance je n'ai rien rencontré dans le traité qui puisse apporter apaisement.

Je ne chercherai pas, mes chers collègues, puisqu'il est tard et pour ne pas abuser par trop de la tribune, à démontrer la fragilité des clauses de sauvegarde du traité, ni à analyser les contradictions d'une zone de libre échange articulée sur le marché commun. Mais je voudrais vous dire pourquoi, à mon sens, une politique de substitution européenne est possible, une politique de zone de libre échange.

Les objectifs posés par le marché commun restent bons. La question fondamentale demeure de savoir si un meilleur mécanisme pour le marché commun ne permettrait pas d'éviter les risques excessifs que j'ai tenté d'analyser.

L'établissement d'une zone de libre échange ouverte à tous comportant un élargissement considérable des résultats déjà obtenus par le G. A. T. T. pourrait former une première étape située dans une évolution moins soumise à des paris hasardeux.

Je vous demanderai de vouloir bien vous reporter au rapport du groupe de travail de l'O. E. C. E. référencé janvier 1957, côté C, paragraphe 5. Ce rapport étudie les difficultés soulevées par la création et le fonctionnement d'une zone de libre échange et à mon avis il offre des avantages par rapport au marché commun, parce que, dans une zone de libre échange, il n'y a pas un tarif mathématique moyen commun, chaque pays conserve son tarif protecteur douanier vis-à-vis des pays tiers et, dans ces conditions, la possibilité d'inflechir une politique commerciale véritablement conforme aux intérêts traditionnels de l'Etat.

C'est parce que cette politique de substitution nous apparaît possible qu'à la C. E. C. A. nous avons approuvé l'initiative prise par le président Pleven lorsque, dans un amendement, il

a demandé que le marché commun du charbon et de l'acier soit ouvert à l'Angleterre. Ainsi ce n'est qu'avec une extrême lenteur, mais avec mesure et réflexion, afin de respecter les lois de l'évolution, que nous pourrions parvenir à une formation européenne.

Car, par le traité que vous soumettez à notre vote, vous entrez en Europe dans les plus mauvaises conditions: déséquilibre de la balance des paiements; affres de la guerre d'Algérie qui déséquilibre également la balance des paiements; charges sociales inégales entre les six pays; agriculture encore insuffisamment équipée et livrée à des compétiteurs italiens redoutables. L'outre-mer est en difficulté et vous permettez à d'autres de vous y concurrencer. L'Allemagne surtout reste libre puisque, si demain la réunification lui était offerte, elle pourrait refuser d'entrer dans le marché commun, ou, pire encore, le quitter, alors que nous aurions « déstructuré » notre économie.

De plus, dans ce traité de marché commun, vous n'avez pas voulu aller jusqu'au terme logique du raisonnement. Vous auriez dû prévoir une autorité supranationale, une monnaie commune, un budget commun. Vous ne pouvez pas faire ici une politique inflationniste et là une politique déflationniste. Vous avez prétendu éviter les difficultés en les masquant, mais elles demeurent. Vous buterez sur des dangers réels, alors que, lentement, en suivant l'évolution, vous auriez pu aboutir, par la création d'une zone de libre échange, à une véritable formation européenne.

C'est parce que le traité ne respecte pas les lois de l'évolution que — c'est la crainte que j'exprime en conclusion — le temps se vengera de ce qui a été fait sans lui. (Applaudissements sur certains bancs à gauche.)

M. le président. La parole est à M. Senghor.

M. Léopold-Sedar Senghor. Mesdames, messieurs, lorsque nous avons, à cette tribune, critiqué le « rapport de Bruxelles », singulièrement lorsque, mes amis et moi, nous nous sommes abstenus dans le vote émis en conclusion du dernier débat sur le marché commun européen, d'aucuns n'ont pas manqué, une fois de plus, de nous faire un procès d'intentions. Comme si l'Eurafrique, que l'on préconise maintenant par-delà le marché commun, pouvait se réaliser sans libre discussion entre Européens et Africains.

Il se révèle que les critiques formulées, à cette tribune, par les élus ultramarins, loin d'affaiblir la position du Gouvernement de la République, n'ont fait que la fortifier. Elles lui ont permis, en fait, d'obtenir de nos cinq partenaires, les conditions que les peuples d'outre-mer mettaient à l'association de leurs territoires au marché commun: car les territoires d'outre-mer ne sont pas intégrés dans le marché commun; heureusement, ils n'y sont qu'associés.

Vous vous le rappelez, nos critiques, plutôt nos réserves et nos interrogations, portaient sur cinq points: droit de douane, contingentements, immigration, prix et investissements.

Nous allons les reprendre l'un après l'autre en soulignant, à propos de chacun, les résultats acquis d'une part et, d'autre part, ce qui reste à faire pour atteindre les objectifs définis par le traité lui-même, c'est-à-dire « favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires (d'outre-mer) et leur prospérité de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent ».

Il convient de préciser que mon propos vise plus particulièrement les relations économiques entre les Six et les territoires français d'outre-mer. Je laisserai donc de côté l'Algérie, les départements d'outre-mer et les anciens protectorats devenus pays indépendants.

Et tout d'abord, les droits de douane. A leur entrée dans les Etats membres, les importations des territoires d'outre-mer bénéficient de la suppression des droits de douane, qui interviennent progressivement. Inversement, les importations des Etats membres et des autres pays et territoires bénéficient des mêmes dispositions à leur entrée dans les territoires d'outre-mer.

Toutefois, les territoires d'outre-mer ont la faculté de percevoir des droits de douane et des droits fiscaux, soit pour protéger leurs industries naissantes, soit pour alimenter leur budget.

La seule règle à laquelle les territoires devront se soumettre est la non-discrimination entre leur métropole et les cinq autres Etats membres.

Dans la pratique, si leur équilibre économique n'est pas menacé, les territoires d'outre-mer seront vraisemblablement amenés à exempter de tous droits de douane les importations des Etats membres et des autres pays et territoires. Ils ne maintiendront que les droits fiscaux d'entrée, ce que faisaient au demeurant les territoires sous tutelle et ceux du bassin conventionnel du Congo.

Cette nouvelle situation aura pour résultat bénéfique de faire baisser les prix des marchandises à l'importation et partant d'élever le niveau de vie des masses ultra-marines sans pour

autant diminuer de beaucoup les recettes budgétaires des territoires.

Au premier abord donc, les revendications des peuples d'outre-mer, en ce qui concerne le régime douanier, sont satisfaites. D'autant que les importations des produits agricoles des territoires d'outre-mer dans les Etats membres bénéficient d'une protection spéciale par l'établissement du tarif extérieur commun.

C'est ainsi que les droits de douane qui frapperont certains produits similaires importés des pays tiers dans la Communauté sont, dès maintenant, fixés dans une annexe du traité. Ces droits ont été fixés pour les bananes, les agrumes, le café vert, le cacao en fèves, le tabac, le sucre de canne et les bois. Ils vont de 12 à 80 p. 100.

Cependant, monsieur le ministre des affaires étrangères, on s'étonnera que nos négociateurs n'aient rien fait pour les oléagineux. C'est là un des points noirs du traité. (Sourires.)

Croyez que mon intention n'est pas de faire de l'esprit.

Pour ne citer que l'Afrique occidentale française, plusieurs de ses territoires — Soudan, Niger, Haute-Volta, Dahomey, Sénégal — exportent presque uniquement des oléagineux. Les oublier serait leur faire croire qu'on veut se livrer, contre eux, à une discrimination que rien ne justifie. D'autant que, cette année, nous avons quelque 200.000 tonnes d'arachides en coques invendues. Nous sommes en train de négocier avec la métropole sur ce point précis, mais la métropole ne semble pas très pressée de nous donner satisfaction.

Si, dans le cadre du système français, nous avons tant de peine à exporter nos produits agricoles, comment le pourrions-nous demain dans le cadre du marché commun européen ?

Je vous demande instamment, monsieur le ministre des affaires étrangères, de vous souvenir des oléagineux et autres produits exotiques dans les négociations que vous engagerez au cours de la première étape avec nos partenaires européens.

**M. René Malbrant.** Sans oublier les autres produits coloniaux.

**M. Léopold-Sédar Senghor.** Bien entendu, sans oublier les autres produits coloniaux, mais ce sont surtout les oléagineux qui ont été oubliés et tout à l'heure, j'ai parlé des « autres produits exotiques ».

**M. Diawadou Barry.** Il y en a beaucoup d'autres, monsieur Senghor.

**M. Léopold-Sédar Senghor.** Vous interviendrez pour les souligner, mon cher collègue, et je ne demanderai pas mieux que de vous applaudir.

Il s'agit, dans la plupart des cas, de produits de territoires pauvres.

En ce qui concerne les contingentements, c'est-à-dire les restrictions quantitatives, celles-ci doivent être progressivement éliminées par les métropoles, d'une part, par les territoires d'outre-mer, d'autre part.

Cependant, contrairement aux dispositions prévues pour les droits de douane, les territoires d'outre-mer ne disposeront d'aucune clause de sauvegarde qui leur permette de protéger leurs industries naissantes.

**M. René Malbrant.** Très bien !

**M. Léopold-Sédar Senghor.** Il y aurait là, à la vérité, un danger réel si ces territoires ne pouvaient se servir du tarif douanier et du tarif fiscal ; c'est-à-dire que le danger signalé pourra, je l'espère, être surmonté sans grande difficulté.

Je ne m'arrêterai pas longuement sur la suppression des restrictions à l'immigration. C'est le problème général de l'invasion des « petits blancs » qui est ici posé et j'entends, par là, un état d'esprit beaucoup plus qu'une situation. En particulier, je n'entends pas mettre en cause les ouvriers qualifiés, mais les « petits blancs » qui vont dans les territoires d'outre-mer sans situation.

C'est l'évidence, si les territoires d'outre-mer ont besoin de techniciens qualifiés — je regrette que la loi cadre ne nous ait pas permis de les recruter — les « petits blancs », eux, présentent le double inconvénient de prendre les emplois de qualification moyenne qui devraient revenir aux autochtones et surtout de secréter le racisme très naturellement, comme la peau sèche la sueur. Multiplier les Afriques du Sud, c'est le moyen le plus sûr de couper l'Afrique de l'Europe.

**M. Jean Dides.** Là, nous ne sommes plus d'accord.

**M. Léopold-Sédar Senghor.** Le Gouvernement de la République devra donc se montrer vigilant sur ce point lors de l'élabo-ration de la convention sur l'immigration, qui n'est pas encore signée.

Le problème des prix sera, vous le devinez, résolu en grande partie par la suppression des barrières douanières et des contingentements. On a souligné mille fois, non sans raison, que les hauts prix français tant métropolitains qu'ultramarins maintenaient une économie fragile et vulnérable parce que malsaine. Le cordon douanier autour de l'Union française n'était plus qu'un cordon sanitaire. C'est en ouvrant la maison France à l'air pur des altitudes que l'on guérira le malade ; encore faut-il, auparavant, prendre quelques précautions.

Il faut d'abord et essentiellement organiser, par delà le marché commun européen, un marché commun eurafricain où les territoires d'outre-mer ne seront pas sacrifiés à un néo-colonialisme européen, qui serait bien plus dangereux, parce que beaucoup plus fort.

C'est dans cette perspective eurafricaine, dans le cadre de ce qui pourrait être un « grand dessin », que des contrats à longs termes seront consentis aux produits des territoires d'outre-mer, contrats portant sur des prix minima et des quantités définies en même temps que progressives.

Certes, nous ne pouvons nous opposer à la réduction des prix ultramarins, à condition que celle-ci soit compensée par une réduction égale des prix européens.

**M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.** Très bien !

**M. Léopold-Sédar Senghor.** Encore faut-il que l'on nous garantisse l'écoulement de nos produits à des prix raisonnables et on le peut, et vous le pouvez, monsieur le ministre des affaires étrangères, grâce aux contrats à long terme, à la généralisation du tarif extérieur commun et aussi, l'insiste sur ce point, à la réduction du fret français, qui grève lourdement les prix à l'exportation comme à l'importation.

Il nous faut être complet. Dans la situation nouvelle qui résultera du marché commun européen, plus exactement eurafricain, les produits métropolitains français courent, il faut le reconnaître, le danger d'être, outre-mer, les victimes de la concurrence européenne pour toutes les raisons qu'on a développées avant moi, à cette tribune.

Un des moyens parmi d'autres de parer à ce danger, on l'oublie trop souvent, est d'accroître les investissements de capitaux français outre-mer, et, pour aussi paradoxal que cela puisse paraître, de protéger les industries ultramarines.

À la réflexion, on découvrira que nos industries — nos huileries, nos moulins, nos brasseries — que nous avons tant de peine à défendre contre le dumping des trusts métropolitains, sont moins africaines que françaises, car les capitaux sont français.

Et nous voilà amenés, monsieur le ministre, mes chers collègues, à parler des investissements outre-mer.

On nous parle du « fonds européen d'investissements ». J'avoue que ce fonds avait suscité de grands espoirs parmi nous.

À lire les textes de très près, nous nous apercevons qu'avec le fonds européen d'investissements, nous risquons de lâcher la proie du F. I. D. E. S. pour l'ombre de l'Europe. (Sourires.)

En effet, ce fonds européen d'investissements ne représente que 12,5 p. 100 des investissements de la France outre-mer, soit exactement 110 milliards de francs métropolitains, contre 800 milliards en cinq ans.

**M. Christian Pineau, ministre des affaires étrangères.** Monsieur Senghor, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Léopold-Sédar Senghor.** Volontiers, monsieur le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Sur ce point particulier, je voudrais vous rassurer en vous indiquant tout d'abord que les sommes inscrites au F. I. D. E. S. ne seront nullement réduites du fait de la création d'un fonds européen d'investissements. Ce dernier s'ajoutera aux sommes inscrites au F. I. D. E. S.

En outre, il ne s'agit, dans les chiffres actuellement prévus et qui seront en progression constante au cours des cinq années à venir, que des investissements publics.

Nous n'avons pas, dans le traité, fait mention des investissements privés, qui doivent être assez considérables, de sorte que vous pouvez compter sur une augmentation — peut-être moins importante que vous ne le souhaitez, mais néanmoins très sensible — de l'ensemble des investissements dans les territoires d'outre-mer. (Exclamations sur certains bancs à gauche.)

**M. René Malbrant.** Mais on vient de réduire la dotation du F. I. D. E. S.

**M. le président.** Monsieur Malbrant, je vous prie de ne pas interrompre.

**M. René Malbrant.** De pareilles choses doivent être connues de l'Assemblée.

**M. Jean Lante.** Et M. Pineau s'est bien gardé de le dire.

**M. le président.** Monsieur Malbrant, vous êtes inscrit dans la discussion, vous aurez la parole à votre tour.

**M. Léopold-Sédar Senghor.** Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre, mais j'allais précisément vous dire que nous comptons surtout sur l'aide de la métropole.

**M. Diawadou Barry.** Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

**M. Léopold-Sédar Senghor.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Barry, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Diawadou Barry.** Je désire simplement dire à M. Senghor que les fonds du F. I. D. E. S. sont d'ores et déjà réduits

puisque pour la section générale, par exemple, le crédit initial de 14 milliards passe à 11 milliards de francs environ, et que, pour les sections territoriales et communes, le crédit de 50 milliards de francs est ramené à 45.550 millions de francs.

**M. René Pieven.** Si ces crédits ont été réduits, ce n'est pas à cause de l'Europe!

**M. Jean Liante.** C'est le premier pas, et ce n'est pas l'effet du hasard!

**M. René Pieven.** Ce n'est pas, en tout cas, l'effet de l'Europe!

**M. Diawadou Barry.** Les crédits sont quand même réduits, c'est un fait.

**M. Jean Liante.** Et l'on vient de dire qu'ils ont été augmentés!

**M. Léopold-Sédar Senghor.** Je comptais, justement, signaler que, d'après mes informations, les crédits du F. I. D. E. S. ont été diminués de 30 p. 100.

Mais je suis un naïf, malgré la réputation que l'on me fait. (Sourires.) et j'ai renoncé à faire allusion à cette réduction parce que M. Defferre, ancien ministre de la France d'outre-mer, m'avait dit qu'il n'en avait rien été.

Je serais heureux d'avoir sur ce point une information précise de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Mais enfin, quoi qu'il en soit, nous demandons, monsieur le ministre des affaires étrangères, que le volume actuel des crédits du F. I. D. E. S. soit maintenu s'il ne peut être augmenté. En effet, dans la répartition des crédits du plan, les territoires d'outre-mer sont défavorisés par rapport aux autres pays ultramarins: Algérie et départements d'outre-mer. Jugez-en d'après les chiffres suivants:

Les territoires d'outre-mer ont reçu, en 1956, pour 30 millions d'habitants, 80 milliards de francs, tandis que l'Algérie — je ne parle nullement de la guerre d'Algérie — recevait 69 milliards de francs, pour 10 millions d'habitants, les départements d'outre-mer 9 milliards pour 800.000 habitants.

Nous ne demandons certes pas la réduction des crédits de l'Algérie et des départements d'outre-mer, nous demandons tout simplement que les crédits affectés aux territoires d'outre-mer ne soient pas diminués.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, depuis deux ans le Gouvernement de la République et les leaders du mouvement européen ne cessent de nous parler, par-delà la communauté franco-africaine, de l'édification de l'Eurafrrique.

Nous ne sommes pas opposés à ces idéaux, je dois le dire très franchement; encore faut-il les définir sur des bases démocratiques en assurant les conditions de leur réalisation.

La première de ces conditions est la consultation préalable des territoires d'outre-mer, c'est-à-dire de leurs assemblées locales et de leurs conseils de gouvernement. L'opinion africaine, voyez-vous, est, là-dessus, plus unanime qu'on ne le croit et qu'on ne le dit généralement. La Liberté, organe de la section guinéenne du R. D. A., déplorait, l'autre mois, que le Gouvernement n'eût pas consulté les territoires avant l'élaboration et la signature du traité du marché commun européen.

Je sais que certaines raisons pratiques s'y opposaient — du moins on me l'a dit et, dans ma naïveté, je l'ai admis — mais il n'est pas trop tard pour le faire puisque la plupart des conventions d'application concernant l'association des territoires d'outre-mer n'ont pas encore été élaborées et que ces conventions requièrent l'unanimité des Etats membres.

La seconde condition est la représentation des territoires d'outre-mer dans les organismes de la communauté. Il existe divers moyens de représenter les peuples d'outre-mer dans ces organismes. Vous me permettrez une suggestion parmi d'autres, c'est que, dans la représentation de la République française à l'Assemblée commune, cinq sièges sur trente-six soient réservés aux parlementaires d'outre-mer. C'est à peu près leur pourcentage à l'Assemblée nationale.

Nous demandons, enfin, que les projets dont on parle, qui tendent à rattacher au ministère des finances et des affaires économiques les services économiques et financiers de la rue Oudinot, soient abandonnés. Ce n'est pas au moment où l'on parle de décentralisation, avec la loi-cadre, qu'on doit se livrer à une centralisation économique et financière au grand dam des territoires d'outre-mer.

Malgré les réserves et les suggestions que j'ai formulées, monsieur le ministre des affaires étrangères, mes amis et moi nous voterons le projet de loi soumis à nos délibérations. (Rires et interruptions à l'extrême gauche.)

C'est d'abord parce que le Gouvernement de la République a tenu compte des critiques et des suggestions que nous avions adressées au rapport de Bruxelles; c'est aussi parce que nous entendons rester logiques avec nous-mêmes. Depuis dix ans, mon groupe a soutenu sans défaillance la thèse du fédéralisme et de l'interdépendance sur le quadruple plan de l'Afrique noire, de la République, de l'Union française et de l'Europe. Vous savez que la fidélité à notre thèse nous a valu, à propos de la loi-cadre, bien des injures.

Mais nous demandons aux Européens de ne pas être en même temps partisans de l'union de l'Europe et de la balkanisation de l'Afrique. C'est tout ce que je leur demanderais, en passant.

Nos réserves, encore une fois, monsieur le ministre des affaires étrangères, sont que l'Eurafrrique que l'on nous propose ne soit pas une Eurafrika totalitaire à la manière de Hitler, mais qu'elle soit démocratique et fraternelle...

**Mme Marie-Claude Vallant-Couturier.** A la manière d'Adenauer!

**M. Léopold-Sédar Senghor.** ...les plus riches aidant les plus pauvres, et qu'elle ne se limite pas aux Six, mais qu'elle soit ouverte, en Europe comme en Afrique, à tous les peuples qui voudront se joindre à nous, à tous les peuples de bonne volonté. (Applaudissements au centre, à gauche et à droite.)

**M. le président.** La parole est à M. Waldeck Rochet. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. Waldeck Rochet.** Mesdames, messieurs, les traités de marché commun et d'Euratom revêtent à la fois un aspect politique et économique. Cependant, c'est surtout en fonction du but politique poursuivi qu'ils ont été conçus et mis sur gères, l'a reconnu à la réunion de la commission intéressée, l'a reconnu à la réunion de la commission intéressée, salle Colbert, quand il a déclaré que ces traités sont le résultat d'une volonté politique, de la volonté de rassembler dans une communauté politique les six pays d'Europe occidentale.

Mais puisque le marché commun et Euratom doivent servir avant tout de base économique à une entreprise politique, force nous est de caractériser cette entreprise politique, si nous voulons porter un jugement d'ensemble valable.

Pour nous faire accepter ces graves projets, leurs promoteurs nous disent qu'ils ont un très grand dessein: unir l'Europe.

L'idée est à première vue généreuse, séduisante, mais les projets qui nous sont soumis, loin d'unir l'Europe tendent, au contraire, à la diviser. On propose, en effet, de réaliser une communauté européenne avec l'Allemagne occidentale, la France, l'Italie, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg. Il suffit de jeter les yeux sur la carte de l'Europe pour constater que ces pays ne représentent qu'un petit morceau d'Europe.

On nous dit que cette petite Europe peut constituer, néanmoins, une troisième force indépendante, se situant entre les Etats-Unis et l'Union soviétique...

**M. Fily-Dabo Sissoko.** C'est l'Europe de Charlemagne.

**M. Waldeck Rochet.** ...et être favorable à un équilibre international et à la paix.

Mais on constate que les six pays de la petite Europe appartiennent tous à l'alliance atlantique, aux côtés et sous la direction des Etats-Unis. Il ne s'agit donc nullement d'une troisième force internationale indépendante, mais au contraire d'une coalition politique et militaire appelée à être dominée par l'Allemagne de l'Ouest et contrôlée par les capitalistes et les militaires américains (Applaudissements à l'extrême gauche.) en vue de la lutte contre l'autre partie de l'Europe, en particulier contre l'Union soviétique et les pays socialistes.

C'est, d'ailleurs, ce que M. Pineau, ministre des affaires étrangères, a reconnu implicitement quand il a déclaré, en substance, au congrès socialiste de Toulouse, qu'un des principaux objectifs des traités de marché commun et d'Euratom était d'enfermer l'Allemagne de l'Ouest dans le bloc atlantique.

A la vérité, sous le prétexte de l'enfermer dans l'alliance atlantique, on permettra tout simplement à l'Allemagne réactionnaire de Bonn de dominer l'Europe occidentale et d'entraîner éventuellement les autres pays, comme la France, dans une politique allemande d'expansion et de reconquête pouvant nous conduire à une nouvelle guerre.

On nous affirme qu'en rapprochant la France de l'Allemagne, la petite Europe des Six peut contribuer à la réconciliation franco-allemande et à la paix.

Cette union, lit-on dans le rapport de M. Alain Savary, « apparaît comme le témoignage et la garantie de la réconciliation franco-allemande dans un équilibre stable établi sur des bases démocratiques. »

Nous ferons observer à M. Savary qu'une telle affirmation pourrait se soutenir s'il s'agissait effectivement, d'abord, d'une entente de paix réalisée entre les peuples français et allemand et élargie à tous les autres peuples d'Europe, ensuite d'une entente comportant des garanties réelles contre la renaissance du militarisme allemand.

Mais les traités que l'on soumet à notre ratification vont exactement à l'encontre des ces objectifs.

En premier lieu, loin de contribuer à la stabilité internationale et à la paix, la petite Europe contient en elle le germe d'un nouveau conflit du seul fait qu'elle maintient la division de l'Allemagne et crée un obstacle presque insurmontable à sa réunification par voie d'accord.

Le maintien de la division de l'Allemagne peut devenir, en effet, la cause d'une nouvelle guerre mondiale parce que les